

Image not found or type unknown



Retenu dépôt de garantie pour travaux

Par **Caro1973**, le **02/01/2014** à **15:36**

Bonjour,

Notre propriétaire a retenu la somme de 400 € de notre dépôt de garantie pour le changement de 2 robinets (cuisine et salle de bain) et le siphon de l'évier. Le robinet de la cuisine fuyait effectivement lors de notre départ, par contre le siphon avait été mal installé bien avant notre arrivé et le robinet de la salle d'eau n'avait aucun soucis. Devons-nous vraiment payer pour ses réparations ? Comment récupérer cet argent ?

Vous remerciant de votre réponse,
Cordialement,